

Magny les Hameaux, le 6 juillet 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2017

L'An deux mille dix-sept, le vendredi 30 Juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **S'EST REUNI** afin de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2017 :

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate le dépôt de deux listes, lesquelles sont jointes au Procès-Verbal de la séance.

- Liste A : « Ensemble pour Magny »
 1. Roberto DRAPRON
 2. Fatima NAILI
 3. Gilles REYNAUD
 4. Françoise KEULEN
 5. Yann GALAND
 6. Elisabeth BISCH
 7. Charles RENARD
 8. Virginie LE VOT
- Liste B : « Magny Nouvelle Energie »
 1. Caroline LIGNOUX
 2. Arnaud REICHERT

Scrutin

Monsieur le Maire, en sa qualité de Président du bureau électoral, déclare le scrutin ouvert et invite les membres du Conseil Municipal à passer au vote. Le vote se fait sans débat au scrutin secret et sous enveloppes.

Les suppléants sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions doit être considéré comme nul.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au président du bureau électoral qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe, vote et signe la liste d'émargement. Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote, en présence des conseillers municipaux.

Election des suppléants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 29
c. Nombre de bulletins nuls : 0
d. Nombre de suffrages exprimés : 29

A obtenu :

- Liste A « Ensemble pour Magny » : **24 voix**
- Liste B « Magny Nouvelle Energie » : **5 voix**

Conformément à l'article R. 141 du Code Electoral, le bureau électoral détermine le quotient électoral pour les suppléants (Q1).

Q1 = suffrages exprimés/nombre de sièges de suppléants à pourvoir
Le quotient applicable est $29/8 = 3.625$

1ère répartition : Attribution des mandats au quotient

La liste A obtient : $24 \text{ voix} / 3.625 = 6,62$ soit 6 sièges de suppléant

La liste B obtient : $5 \text{ voix} / 3.625 = 1.38$ soit 1 siège de suppléant

Ainsi 7 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 8ème siège de suppléant :

2ème répartition : Attribution des mandats à la plus forte moyenne

Liste A $24 : (6+1) = 3.42$

Liste B $5 : (1+1) = 2.5$

La liste A emporte ainsi ce 8ème siège de suppléants.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A « Ensemble pour Magny » : 7 sièges de suppléant

Liste B « Magny Nouvelle Energie » : 1 siège de suppléant

Sont proclamés élus suppléants selon l'ordre des listes présentées :

Nom et prénom du suppléant	Liste d'appartenance
Roberto DRAPRON	Ensemble pour Magny
Fatima NAILI	Ensemble pour Magny
Gilles REYNAUD	Ensemble pour Magny
Françoise KEULEN	Ensemble pour Magny
Yann GALAND	Ensemble pour Magny
Elisabeth BISCH	Ensemble pour Magny
Charles RENARD	Ensemble pour Magny
Caroline LIGNOUX	Magny Nouvelle Energie

Les délégués de droits et les suppléants présents en séance ont tous accepté leur désignation.



Le Maire

Hubert HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.